



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MERINVILLE

Séance du jeudi 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le septembre 2018, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Pascal DELORME Maire.

Etaient présents :

Mmes Thérèse LELOUP, Denise SCHULER, Sandrine TRIKI,
MM Pascal DELORME, Bernard DEMANGEOT, Bernard MENIN,
Yvon PLANTEBLAT, Jean-Claude SAILLET, Alain THUMERELLE, Luc WEBER.

Etaient absent :

Sébastien MAIBACH.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal, valablement réuni, a désigné, conformément aux dispositions, Monsieur Luc WEBER pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à 19h00.

La lecture est faite du procès-verbal de la séance du 07 juin 2018. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Admission en Créances éteintes

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre du Trésor Public concernant des titres de recettes afférents aux exercices comptables de 2012 à 2016 du budget assainissement dont il n'a pu réaliser le recouvrement.

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 2063,46 euros sur le budget assainissement, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'admission en créances éteintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par : 5 voix pour, 4 contre, 1 abstention l'admission en créances éteintes de la somme 2063,46 euros

Monsieur le Maire propose donc d'effectuer un virement de crédit du compte 61528 vers le compte 6542 d'un montant de 2065 euros sur le budget assainissement 2018.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Indemnité pour la nouvelle perceptrice

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination de Madame Patricia LEBAS au poste de perceptrice en remplacement de Madame THIBAUT partie à la retraite fin avril 2018 et propose de renouveler l'indemnité de conseil versée d'un montant de 124

euros pour le reste de l'année 2018 soit 240 jours. Il précise que cette indemnité ne concerne pas l'établissement du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le versement de cette indemnité à Madame Patricia LEBAS.

Agent recenseur

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature de Madame Josée TROTTI pour effectuer le recensement de la population de 2019.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le recrutement de Madame Josée TROTTI au poste d'agent recenseur.

Sécurité routière au hameau de la roche

Monsieur Le Maire fait part du suivi du dossier de la sécurité routière. Une demande de prêt de radars pédagogiques avec une analyse des données enregistrées a été transmise au conseil département. La demande a été acceptée par celui-ci qui devrait installer ceux-ci prochainement.

Convention de travaux avec la 3CBO

Monsieur Le Maire fait le bilan des travaux de voirie 2018 confiés à la 3CBO et propose de faire réaliser les travaux de point à temps de 2019 par la 3CBO.

Pour la réalisation des travaux de voirie 2019 à la charge de la commune, il propose d'attendre le résultat de l'appel d'offre lancée par la 3CBO et de solliciter l'entreprise retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour les travaux de point à temps 2019.

Monument aux Morts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mauvais état du monument aux morts. Il propose donc sa restauration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une demande de devis et son inscription au budget 2019.

Elections européennes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue des élections européennes le 26 mai 2019.

Les listes électorales devront à partir de 2019 être visées par 4 personnes.

La candidature Monsieur Jean-Claude SAILLET est approuvée par le Conseil Municipal.

Plaque de Cocher

Monsieur Le Maire propose la restauration de la seule plaque encore présente sur la commune située sur le mur du 2 rue principale pour un montant de 50 euros.

Le propriétaire souhaite le maintien de cette plaque sur le mur de sa maison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour le maintien et la restauration de la plaque de cocher.

Matériel informatique

Monsieur le Maire donne un état du micro-ordinateur du secrétariat de la mairie. Il indique qu'il est impératif d'avoir du matériel récent, opérationnel et maintenable.

Il propose d'inscrire son renouvellement au budget 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce renouvellement.

Divers

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal,

du maintien de la compétence de l'assainissement collectif au sein de la commune,

de l'élection d'un nouveau Vice-Président du Syndicat des eaux de la Cléry et du Betz. Monsieur Luc WEBER remplace de Monsieur Alain MARTINEZ au poste de Vice-Président.

Monsieur LE MAIRE réuni la commission des fêtes et cérémonies le Mercredi 3 octobre pour déterminer l'organisation du repas des anciens.

Monsieur Le Maire remercie,

Monsieur Jean-Claude SAILLET pour le prêt d'un réfrigérateur et d'un congélateur lors des fêtes du 14 juillet 2018,

Monsieur Luc WEBER pour le don du sapin de Noël.

Monsieur Alain THUMERELLE demande si des travaux sur la toiture de l'église sont envisagés. Monsieur Le Maire rappelle que les devis sont trop importants pour le budget de la commune. Il informe aussi que les travaux sur la voute de l'église ont été réalisés.

Madame Thérèse LELOUP rappelle la vitesse excessive dans le hameau des râles.

Monsieur Yvon PLANTEBLAT fait part du non-entretien du terrain de son voisin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Le Maire



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.